

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil lundi le 16 mai 2022 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mme Annie Gentesse  
MM. Pierre Lavigne, Sylvain Masson, Éric Emond, Patrice Paillé et Sylvain Jacques  
sous la présidence d'Éric Leroux, maire

**Absence(s) :** Aucune

**Nombre de citoyens :** 0

Est également présente madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

**ORDRE DU JOUR**

**1. MOT DE BIENVENUE**

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

**2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

**3. CONSEIL**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION**

**6. COMPTABILITÉ**

6.1. Compte de dépenses – Déplacement

**7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

7.1. Projet domiciliaire Domaine des Prairies – Acceptation; professionnels en ingénierie

7.2. Mandat – Journal communautaire

7.3. Adoption du Règlement # 468 – Décrétant un emprunt de 2 035 000 \$ et une dépense de 2 035 000 \$ dont une partie sera payée avec une subvention PAFIR de 773 593 \$ pour l'aménagement du parc Guévremont

7.4. Autorisation de signatures – Dossiers municipaux

**8. URBANISME – DOSSIERS**

**9. URBANISME – PIIA**

**10. TRAVAUX PUBLICS**

10.1. Dépôt à neige – Mandat; étude hydrogéologique

10.2. Demande d'aide au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Garage municipal

10.3. Embauche – Nouvel employé au Service des travaux publics

**11. AQUEDUC / ÉGOUT**

**12. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

12.1. Demande d'aide au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Caserne de pompiers

**13. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)**

**14. LOISIRS & COMMANDITES**

**15. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

15.1. Certificat de disponibilité C-09/22

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **1. MOT DE BIENVENUE**

### **1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**

6086.05.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse

Que la présente séance soit ouverte à 19 h 31.

## **2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

Ajout : 7.4 Autorisation de signatures – Dossiers municipaux

6087.05.22 Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point 7.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **3. CONSEIL**

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION**

## **6. COMPTABILITÉ**

### **6.1. Compte de dépenses – Déplacement**

Considérant le prix de l'essence actuel;

6088.05.22 Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'augmenter l'allocation déplacement à 500 \$ pour la directrice générale et greffière-trésorière par intérim pour compenser l'augmentation du prix de l'essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

### **7.1. Projet domiciliaire Domaine des Prairies – Acceptation; professionnels en ingénierie**

Considérant les dispositions du règlement # 413 concernant la désignation par la Municipalité d'une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux (réf. règl. # 413 – art. 5.1);

6089.05.22 Sur proposition de monsieur Éric Emond  
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu d'accepter le choix des services professionnels du promoteur suivant pour la réalisation du projet Domaine des Prairies, à savoir :

- l'ingénieur Simon Leclerc pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.2. Mandat – Journal communautaire

*Monsieur Pierre Lavigne déclare son conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire de la salle pour l'approbation de la résolution.*

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/22 émis;

6090.05.22

Sur proposition de monsieur Éric Emond  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'établir à 12 768 \$ les honoraires de monsieur Jean Couture pour la mise en page et la rédaction du journal communautaire pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.3. Adoption du Règlement # 468 – Décrétant un emprunt de 2 035 000 \$ et une dépense de 2 035 000 \$ dont une partie sera payée avec une subvention PAFIR de 773 593 \$ pour l'aménagement du parc Guévremont

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 29 avril 2022, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt de 2 035 000 \$ et une dépense de 2 035 000 \$ dont une partie sera payée avec une subvention PAFIR de 773 593 \$ pour l'aménagement du parc Guévremont;

Considérant que le conseil autorise l'emprunt de la subvention en considérant les délais des versements de ladite subvention;

Considérant l'avis de motion donné le 2 mai 2022;

Considérant que le projet de règlement a été déposé le 2 mai 2022;

6091.05.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement portant le # 468, lequel a pour objet de décréter un emprunt de 2 035 000 \$ et une dépense de 2 035 000 \$ dont une partie sera payée avec une subvention PAFIR de 773 593 \$ pour l'aménagement du parc Guévremont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.4. Autorisation de signatures – Dossiers municipaux

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5947.02.22 confirmant la nomination de madame Lyne Rivard à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

6092.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'autoriser madame Lyne Rivard à agir comme représentante de la Municipalité et à signer, pour et au nom de cette dernière, tous les

documents, procurations et tous autres documents de Revenu Québec, ou autres reliés à la fonction de la directrice générale;

- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. URBANISME – DOSSIERS**

## **9. URBANISME – PIIA**

## **10. TRAVAUX PUBLICS**

### **10.1. Dépôt à neige – Mandat; étude hydrogéologique**

Considérant les démarches entreprises pour l'aménagement d'un site de dépôt de neiges usées;

Considérant qu'une étude géotechnique doit être réalisée avant de procéder à la demande d'autorisation au MELCC;

Considérant la soumission reçue par l'entreprise LNA de produire une étude hydrogéologique;

6093.05.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de mandater l'entreprise LNA pour la réalisation d'une étude hydrogéologique selon l'offre de services professionnels reçue au montant de 28 209,12 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.2. Demande d'aide au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Garage municipal**

Considérant que la Municipalité a déjà fait une demande au RECIM pour le garage municipal;

Considérant que le programme PRACIM remplace le programme RECIM;

Considérant que la Municipalité veut confirmer son intention par résolution de demander l'aide financière pour le dossier du garage municipal et transférer sa demande dans le nouveau programme du PRACIM;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

6094.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu :

- que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- que la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

- que la Municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, s’engage à payer sa part des coûts d’exploitation continue et d’entretien du bâtiment subventionné;
- que la Municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### **10.3. Embauche – Nouvel employé au Service des travaux publics**

Considérant la retraite d’un employé au Service des travaux publics;

Considérant qu’il y a lieu de combler le poste libre;

6095.05.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé  
Appuyée par monsieur Sylvain Masson

Il est résolu d’engager M. Ghislain Lauzière selon les règles en vigueur de la convention collective en date du 12 mai 2022.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

## **11. AQUEDUC / ÉGOUT**

## **12. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **12.1. Demande d’aide au programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) – Caserne de pompiers**

Considérant que la Municipalité a déjà fait une demande au programme RECIM pour sa caserne de pompiers;

Considérant que le programme PRACIM remplace le programme RECIM;

Considérant que la Municipalité veut confirmer son intention par résolution de demander l’aide financière pour le dossier de l’agrandissement de la caserne de pompiers et transférer sa demande dans le nouveau programme du PRACIM;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide du programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM);

6096.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière;
- que la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu’elle s’engage à respecter toutes les conditions qui s’appliquent à elle;
- que la Municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, s’engage à payer sa part des coûts d’exploitation continue et d’entretien du bâtiment subventionné;
- que la Municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13. **OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)**

14. **LOISIRS & COMMANDITES**

15. **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

15.1. **Certificat de disponibilité C-09/22**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 16 mai 2022

Lyne Rivard

*Directrice générale et greffière-trésorière par intérim*

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Annie Gentesse que l'assemblée soit levée à 19 h 46.

Signé :

---

Éric Leroux, *maire*

---

Lyne Rivard, *directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim*